

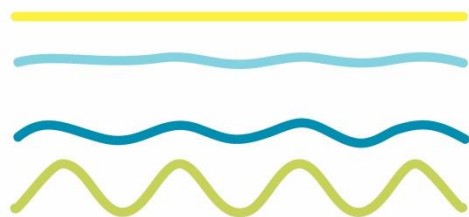


**Des stratégies régionales du paysage ?
Contexte européen et atouts néo-aquitains**

Jean-Pierre Thibault

Inspecteur général

**Conseil général de l'Environnement et du
Développement durable**



Réseau
Paysage

Nouvelle-Aquitaine



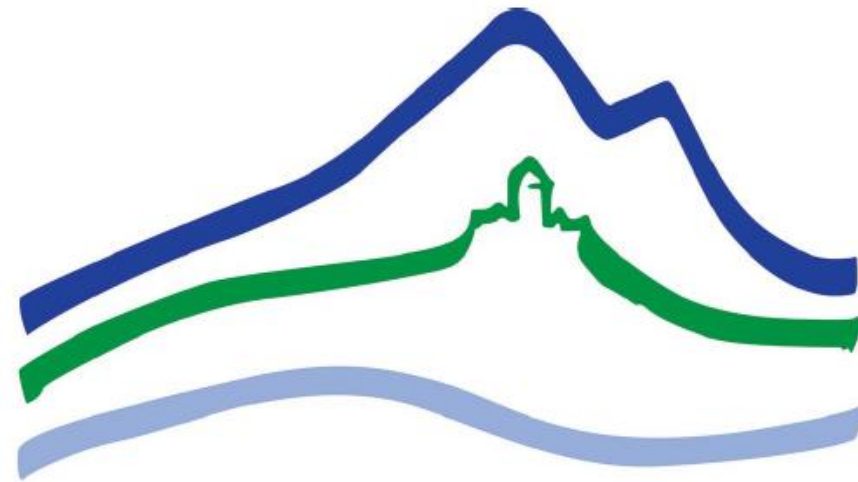
Un rapport publié en décembre 2017

Les politiques paysagères dans huit pays d'Europe, sources d'inspiration pour les politiques françaises ?



Pourquoi ce rapport ?

La France travaille dans un cadre international : la convention européenne du paysage (ratifiée en 2006)



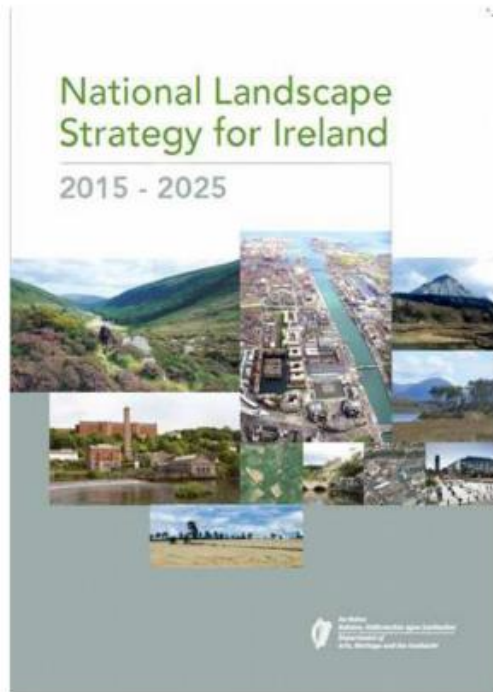
EUROPEAN LANDSCAPE CONVENTION
CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE
COUNCIL OF EUROPE/CONSEIL DE L'EUROPE

Les politiques paysagères de nos voisins européens :

une situation idyllique ?



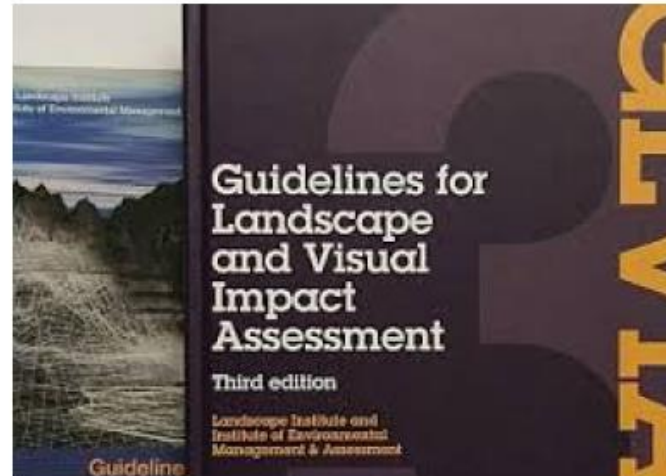
Des points forts : des stratégies nationales interministérielles du paysage



Des points forts:

l'organisation des professionnels du paysage

L'exemple anglais



Mais aussi **des questions en suspens** : l'énergie



Cobh (Irlande) - photo JLC

Mais aussi **des questions en suspens** : les périphéries urbaines



Zoom sur la Recommandation n°2 du rapport :

Développer l'échelon régional pour la mise en œuvre de la CEP

**Le site internet
de l'Atlas de paysages
des Pays de la Loire**

www.paysages.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr

Élus
Services techniques
Associations
Citoyens

Direction générale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement des
Pays de la Loire

« Anticiper la déclinaison de la stratégie nationale à l'échelle régionale :

- en faisant évoluer les textes pour accroître les compétences des régions en matière de paysage, avec un rôle de « chef de file » explicite en la matière ;

- en mettant en place un réseau « paysage » dans chaque région de France qui n'en dispose pas encore, si nécessaire piloté par l'État et réunissant toutes les structures intéressées : services de l'État, conseil régional et autres collectivités locales, associations, universitaires, professionnels... Ce réseau serait notamment chargé d'une mission d'animation, de réflexion et de soutien. »

La pertinence d'une stratégie « régionale » :

Le constat général

Les exemples européens les plus aboutis et les plus cohérents de pilotage stratégique de l'application de la Convention Européenne du Paysage sont *d'une échelle démographique et surfacique qui correspond aux nouvelles régions françaises*

... ce qui se comprend intuitivement : échelle de constitution de réseaux, d'interconnaissance des acteurs, d'identification des initiatives locales...



La pertinence d'une stratégie « régionale » :

Les exemples européens

L'Irlande (4,6 M hab, 70 000 km²) : « *National Landscape Strategy* »

La Suisse (8,4 M hab, 41 000 km²) : « *Conception Paysage suisse* »

La Wallonie (3,6 M hab, 17 000 km²) : « *plate forme paysage* » + 13 atlas

Les régions Italiennes (ex : **Toscane** 3,75 M hab, 23 000 km²) : « *piano paesaggistico* » approuvé

Les Pays Bas (17 M hab, 33 000 km²) : « *Agenda Landschap* »

La Catalogne (7,5 M hab, 32 000 km²) : la « *lei del paisatge* » de 2005

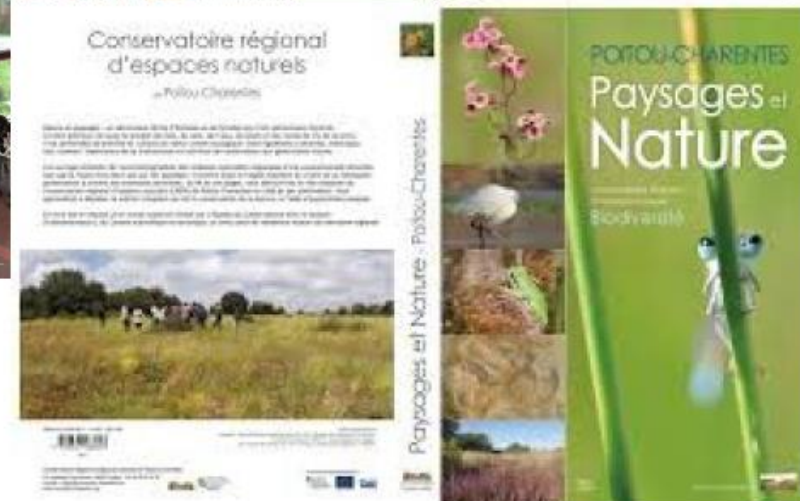
Pour mémoire : France : 60 M hab sur 550 000 km²

→ **Nouvelle Aquitaine : 5,9 M hab sur 84 000 km²**



Les atouts du réseau Nouvelle Aquitaine

Des acteurs particuliers



Les atouts du réseau Nouvelle Aquitaine

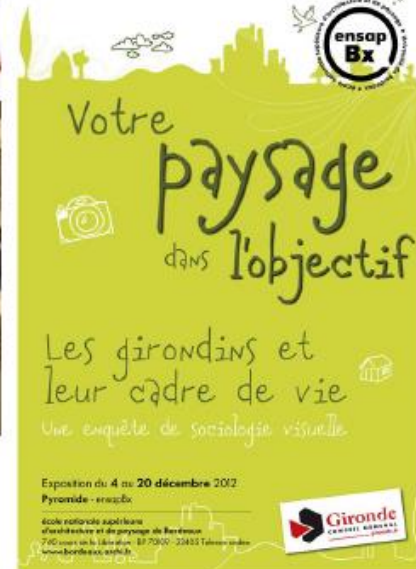
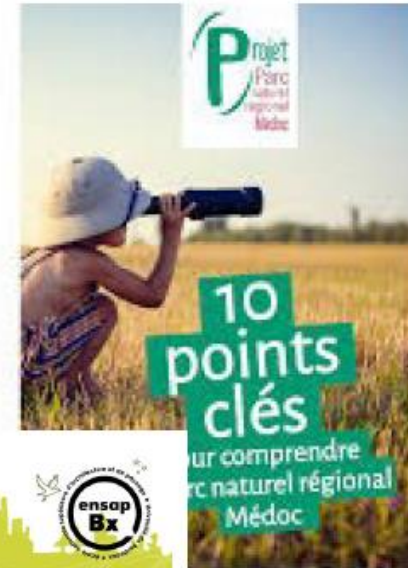
Un pilotage équilibré entre les différents niveaux de collectivités



PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-
AQUITAINE



Les atouts du réseau Nouvelle Aquitaine : Des points d'appui solides, des initiatives prometteuses



Les atouts du réseau Nouvelle Aquitaine : Une identité à construire, des politiques publiques à mener entre aménagement (SRADDET) et biodiversité (TVB)



